



# CC DES DEUX VALLEES VERTES CC2VV

## EAU POTABLE REGIE

### **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2024**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	9
1.6.	Eaux traitées.....	10
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	10
1.6.2.	Production .....	10
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	14
2.1.	Modalités de tarification .....	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	15
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	22
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	23
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	24
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	25
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	25
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service .....	26
4.4.	Amortissements .....	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	29
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	29
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	29
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	30

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC DES DEUX VALLEES VERTES CC2VV
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : AEP REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abbenans, Anteuil, Appenans, Arcey, Blussans, Branne, Cubrial, Cubry, Cuse-et-Adrisans, Désandans, Fontaine-lès-Clerval, Fontenelle-Montby, Gondenans-les-Moulins, Gondenans-Montby, Gouhelans, Huanne-Montmartin, Hyémondans, L' Hôpital-Saint-Lieffroy, La Prétière, Lanthenans, Mancenans, Mondon, Montagney-Servigney, Médière, Mésandans, Nans, Pays-de-Clerval, Pompierre-sur-Doubs, Rang, Roche-lès-Clerval, Rougemont, Saint-Georges-Armont, Sourans, Soye, Tournans, Trouvans, Uzelle, Viéthorey
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : dates différentes selon les communes au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 20/02/2020  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : dates différentes selon les communes

\* Approbation en assemblée délibérante

## **1.2. Mode de gestion du service**



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 11 656 habitants au 31/12/2024 (10 995 au 31/12/2023).

## **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 406 abonnés au 31/12/2024 (5 329 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

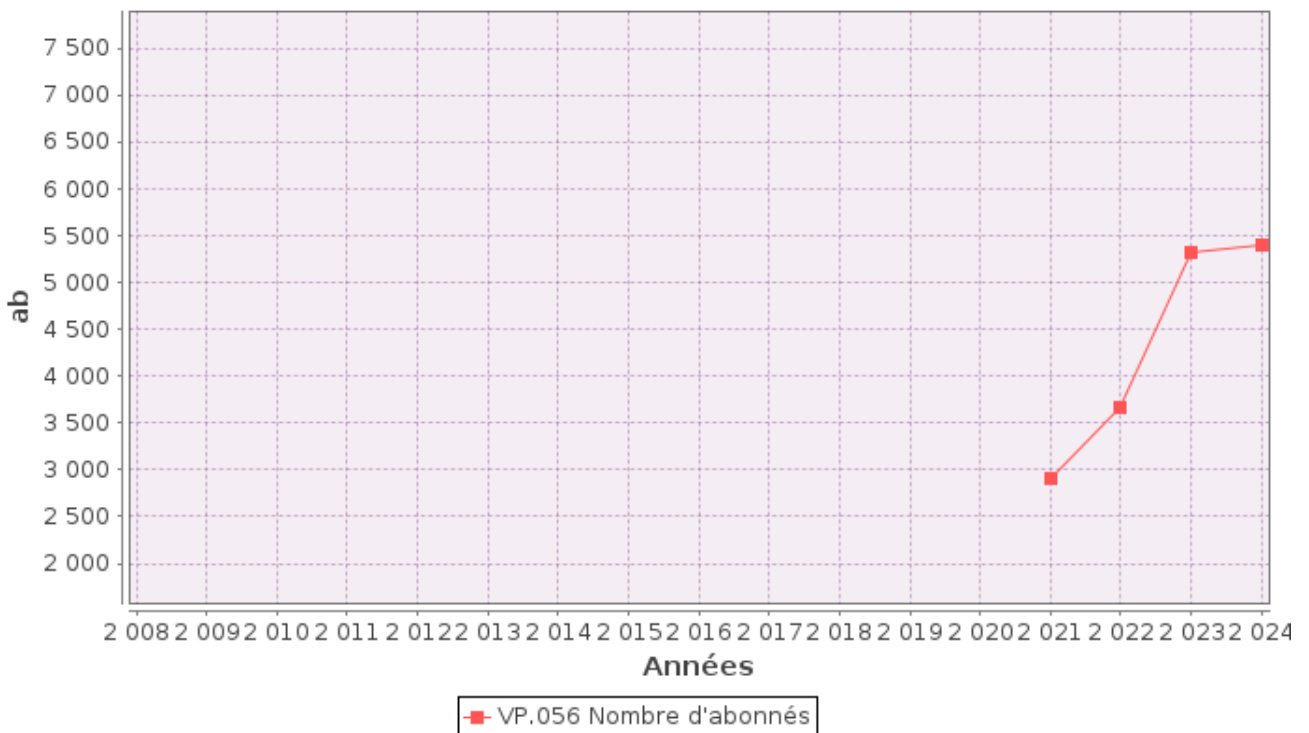
La répartition des abonnés par commune est la suivante :Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Abbenans	168	168		168	0
Anteuil	327	333		333	1.8
Appenans	183	186		186	1.6
Arcey	635	657		657	3.5
Blussans	93	96		96	3.2
Branne	99	98		98	-1
Cubrial	87	81		81	-6.9
Cubry	58	57		57	-1.7
Cuse-et-Adrisans	150	154		154	2.7
Désandans	268	274		274	2.2
Fontaine-lès-Clerval	193	144		144	-25.4
Fontenelle-Montby	48	46		46	-4.2
Gondenans-les-Moulins	52	46		46	-11
Gondenans-Montby	109	106		106	-2.75
Gouhelans	72	72		72	0
Huanne-Montmartin	47	50		50	6.4
Hyémondans	95	104		104	9.5
L' Hôpital-Saint-Lieffroy	61	59		59	-3.3
La Prétière	72	82		82	13.9
Lanthenans	30	32		32	6.7
Mancenans	145	160		160	0.76
Mondon	43	49		49	13.9
Montagney-Servigney	65	64		64	-1.5
Médière	150	146		146	-2.7
Mésandans	102	100		100	-1.9
Nans	62	61		61	-1.6
Pays-de-Clerval	655	638		638	-2.6
Pompierre-sur-Doubs	166	165		165	-0.6
Rang	223	222		222	-0.45
Roche-lès-Clerval	69	71		71	2.9
Rougemont	575	564		564	-1.9
Saint-Georges-Armont	60	65		65	8.3
Sourans	54	57		57	5.5

Soye	197	202		202	2.5
Tournans	66	65		65	-1.5
Trouvans	45	45		45	0
Uzelle	107	112		112	4.7
Viéthorey	69	66		66	-4.3
<b>Total</b>	<b>5 479</b>	<b>5697</b>		<b>5697</b>	<b>3.97%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,25 abonnés/km au 31/12/2024 (19,66 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,06 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 123,83 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2024. (101,64 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2023).



## **1.5. Eaux brutes**

### *1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau*



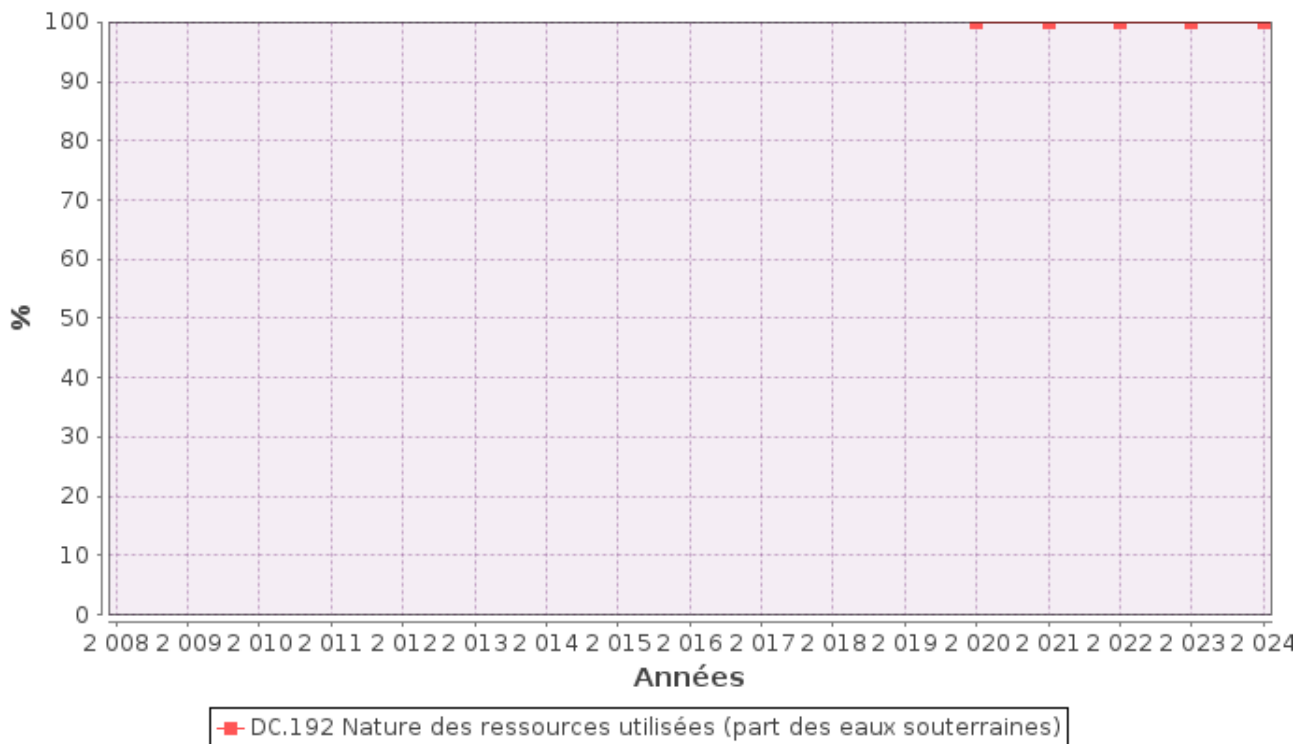
Le service public d'eau potable prélève 833 922 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2024 (703 713 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
MONDON Source (champs rouges)	Eaux souterraines	Max: 5m <sup>3</sup> /h 25 m <sup>3</sup> /j	3 961	4 690	18 %
HUANNE-MONTMARTIN Source Froid de Cul	Eaux souterraines	10000 m <sup>3</sup> /an	4 674	3 758	-19.6 %
MONTAGNEY-SERVIGNEY Puits de Servigney	Eaux souterraines	Max: 26m <sup>3</sup> /h 520 m <sup>3</sup> /j	9 189	8 345	-9.2%
HYEMONDANS Source "Genechielle" ( Groisière aval) + Toutes les sources Vignottes	Eaux souterraines	DUP en cours	18 150	22 014	21.3 %
BLUSSANS Source du Bounot	Eaux souterraines	Max 4 m <sup>3</sup> /h 80 m <sup>3</sup> /j	6 048	5 878	-2.8%
ABBENANS Source Bonne Fontaine	Eaux souterraines	Max 2.5 m <sup>3</sup> /h 60 m <sup>3</sup> /j	26 335	27 199	3.3%
ABBENANS Source Bonnet	Eaux souterraines	Max 2.5 m <sup>3</sup> /h 60 m <sup>3</sup> /j			
BRANNE Puits Poumerots (station)	Eaux souterraines		275 592	372 242	35%
BRANNE Forage des Champs d'Aveney	Eaux souterraines	Max 120 m <sup>3</sup> /h 2400 m <sup>3</sup> /j			
FONTENELLE-MONTBY Source de Pessenans	Eaux souterraines	Max 30 m <sup>3</sup> /j 11000 m <sup>3</sup> /an	0	0	
SOURANS Forage "bois de Roillemont"	Eaux souterraines	Max 4m <sup>3</sup> /h 80 m <sup>3</sup> /j	6 796	7 373	8.5%
SOYE Forage	Eaux souterraines	35000 m <sup>3</sup> /an	28 335	30 319	7%
TROUVANS Source du petit mont	Eaux souterraines	40000 m <sup>3</sup> /an	4 475	92 623	
APPENANS Puits "Sur La Nouaie"	Eaux souterraines	Max 9m <sup>3</sup> /h 150 m <sup>3</sup> /j	26 658	25 101	-5.8%
LA PRETIERE Nouveau Puits + Ancien Puits	Eaux souterraines	18 500 m <sup>3</sup> /an	9 224	9832	6.6%
ROUGEMONT Puits de Montferney	Eaux souterraines	Max 48 m <sup>3</sup> /h 800m <sup>3</sup> /j	188 214	139 645	-25.8%
TOURNANS Source de Tournans	Eaux souterraines	22000 m <sup>3</sup> /an	21 613	17 432	-19.3%
TOURNANS Source du Lavoir	Eaux souterraines				
MEDIERE Puits de Médière	Eaux souterraines	70 m <sup>3</sup> /j 25000 m <sup>3</sup> /an	13882	15 316	10.3%
GOUHELANS Source de Bussières	Eaux souterraines	13000 m <sup>3</sup> /an	6 874	6 830	-0.64%
UZELLE Source "Crépot"	Eaux souterraines	Max 10 m <sup>3</sup> /h 60 m <sup>3</sup> /j	15 251	11 335	-25.7%

ANTEUIL Source de la Cidrerie - principale	Eaux souterraines	Max 100 m <sup>3</sup> /j 36500 m <sup>3</sup> /an	27 714	23 389	-15.6%
Mancenans - puits (Les Crignoles)	Eaux souterraines	Max 20 m <sup>3</sup> /h 200 m <sup>3</sup> /j	9 069	9 662	6.5%
<b>Total</b>	Eaux souterraines		702 054	832 357	<b>18.6%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



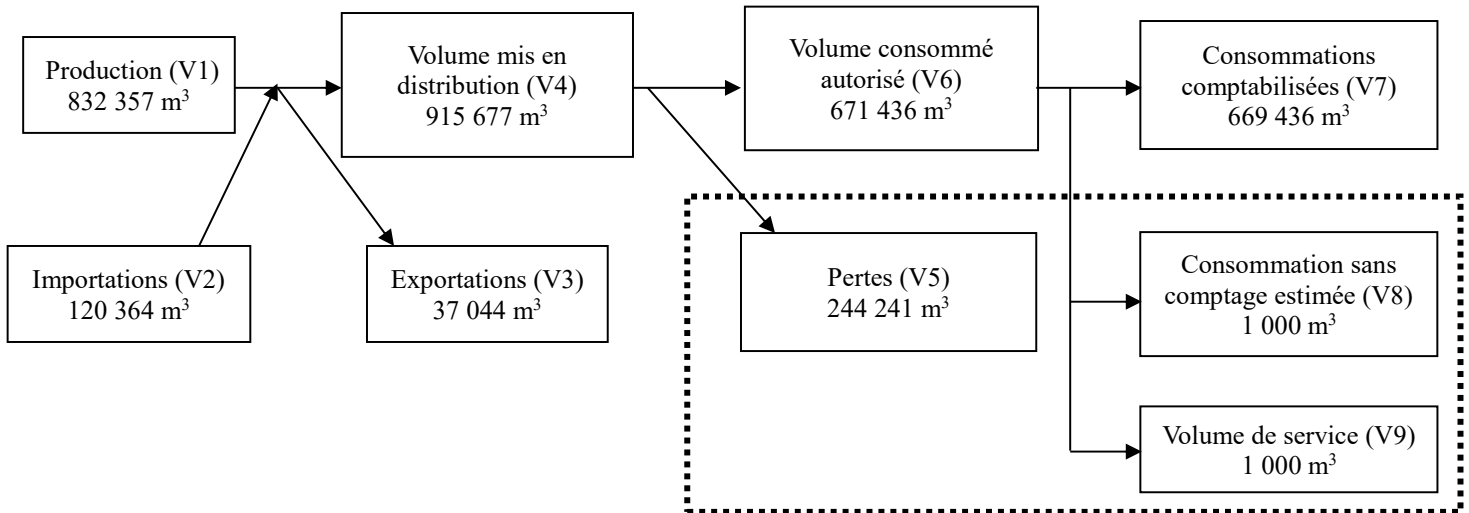
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans Objet

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



### 1.6.2. Production

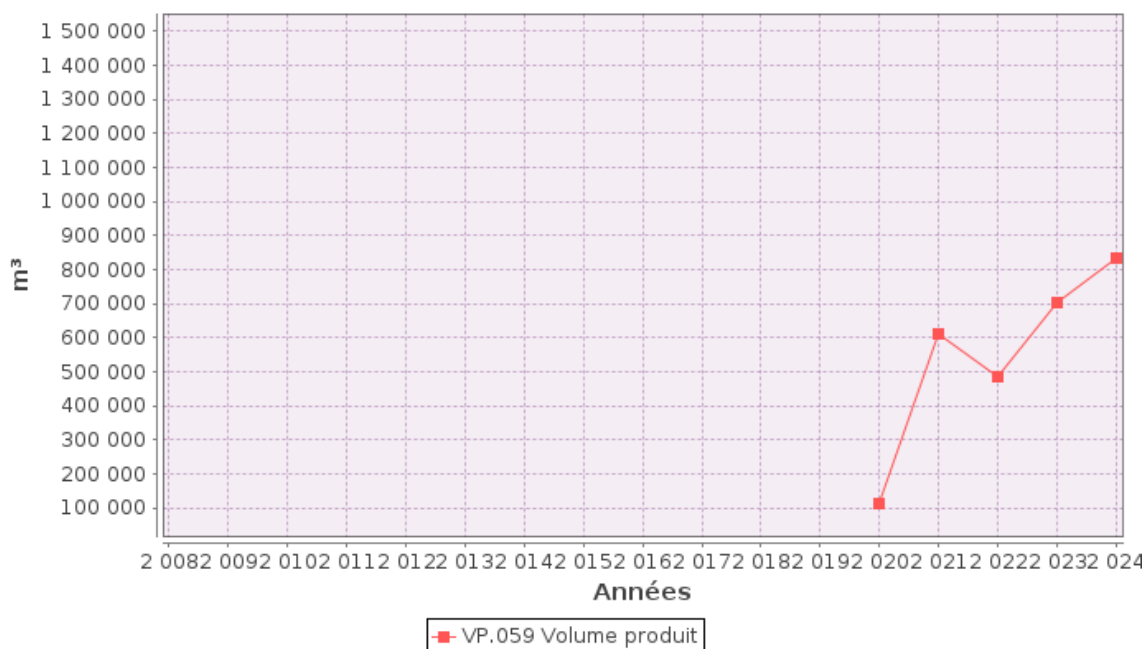


Le service a 22 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Pompage de La Prétière	Injection Chlore gazeux
Station Pompage Rougemont	Injection Chlore gazeux
Station pompage Gouhelans	Injection Javel
Puits Montagney-Servigney	Traitement UV
Station Pompage Mondon	Traitement UV + Injection de Javel
Station Pompage Tournans	Injection de Javel
Réservoir Tournans	Traitement UV
Station Pompage Huanne Montmartin	Injection Javel
Station Pompage Abbenans	Injection Javel
Station Pompage Uzelle	Injection Javel
Station Pompage Soye	Injection Chlore Gazeux
Puits Mancenans	Injection de javel
Réservoir Mancenans	Traitement UV
Réservoir Glainans	Traitement UV + Injection chlore gazeux
Réservoir Blussans	Traitement UV (+ injection de javel va être mise en place)
Réservoir Hyémondans	Injection Javel
Station pompage Sourans	Injection Javel
Puits Appenans	Traitement UV (+ injection de javel va être mise en place)
Captage Trouvans	Traitement UV
Réseau Mesandans	Traitement UV
Station Pompage Branne	Injection Chlore gazeux
Station Pompage Médière	Injection Chlore gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
MONDON Source (champs rouges)	3 961	4 690	18,4%	80
HUANNE-MONTMARTIN Source Froid de Cul	4 674	3 758	-19,6%	80
MONTAGNEY-SERVIGNEY Puits de Servigney	9 189	8 345	-9,2%	80
HYEMONDANS Source "Genechielle" ( Groisière aval)	18 150	22 014	21,3%	20
HYEMONDANS Source " Toutes les Vignottes				
BLUSSANS Source du Bounot	5 454	5 878	7,8%	80
ABBENANS Source Bonne Fontaine	26 335	27 199	3,3%	80
ABBENANS Source Bonnet				
FONTENELLE-MONTBY Source de Pessenans	0	0		80
SOURANS Forage "bois de Roillemont"	6 796	7 373	8,5%	80
BRANNE Forage des Champs d'Aveney	275 292	372 242	35,2%	80
BRANNE Puits Poumerots (station)				
SOYE Forage	28 335	30 319	7%	80
TROUVANS Source du petit mont	20 639	92 623	348,8%	80
APPENANS Puits "Sur La Nouaie"	26 659	25 101	-5,8%	80
LA PRETIERE Nouveau Puits	9 224	9 832	6,6%	80
LA PRETIERE Ancien puits				
ROUGEMONT Puits de Montferney	188 214	139 645	-25,8%	80
TOURNANS Source de Tournans	21 613	17 432	-19,3%	80
TOURNANS Source du Lavoir				
MEDIERE Puits de Médière	13 305	14 690	10,4%	80
GOUHELANS Source de Bussières	6 874	6 830	-0,6%	80
UZELLE Source "Crépot"	15 251	11 335	-25,7%	80
ANTEUIL Source de la Cidrerie - principale	27 714	23 389	-15,6%	80
Mancenans - puits (Les Crignoles)	9 069	9 662	6,5%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>703 713</b>	<b>832 357</b>	<b>18,3%</b>	



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



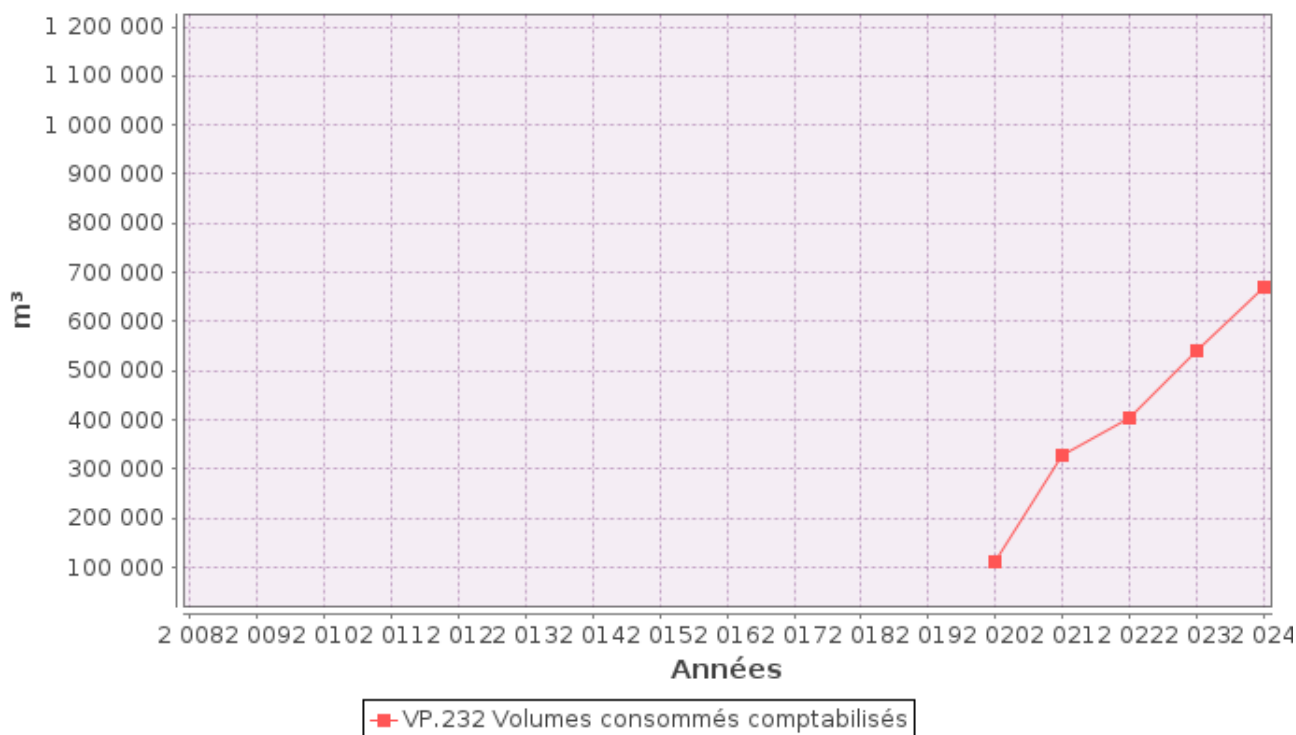
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
SIE Luxiol	3 493	1 915		
PMA Véolia	170 757	118 449		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>174 250</b>	<b>120 364</b>	<b>-30,9%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	541 653	669 436	23,6%
Abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>541 653</b>	<b>669 436</b>	<b>23,6%</b>
Vergranne		2 826	
Voillans		17 847	
L'Isle sur le Doubs		8 496	
Hyèvre Paroisse		7 875	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>127 783</b>	<b>37 044</b>	<b>-71%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	1 000	-90%
Volume de service (V9)	5 000	1 000	-80%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	556 653	671 436	20,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 267 kilomètres au 31/12/2024 (271 au 31/12/2023).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	0	€ au 01/01/2024
	0	€ au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	51,49 €	55 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 1 500 m <sup>3</sup>	1,75 €/m <sup>3</sup>	2,1 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 1 500 m <sup>3</sup>	1,33 €/m <sup>3</sup>	1,85 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.11 €/m <sup>3</sup>	0.11 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,29 €/m <sup>3</sup>	
	Consommation eau potable (Agence de l'eau)		0.43
	Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)		0.01

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

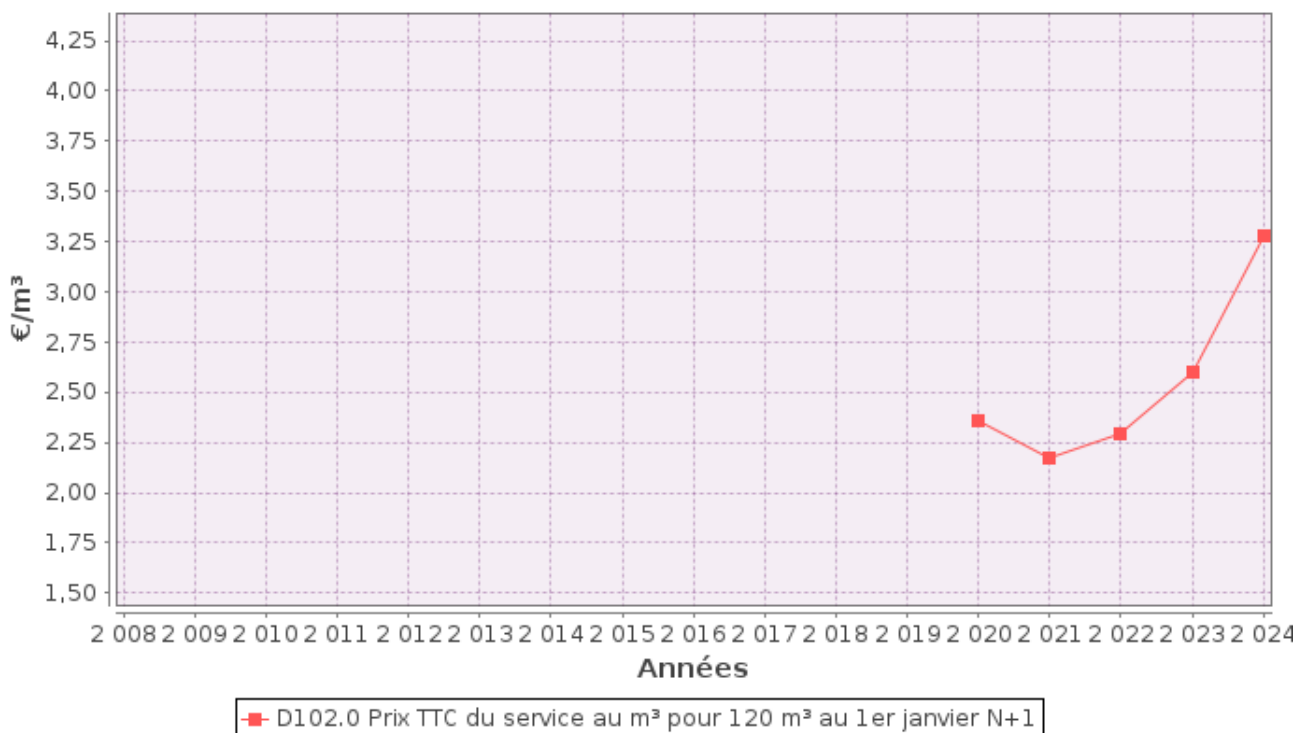
- Délibération du 16/01/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 20/02/2020 effective à compter du 20/02/2020 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	51,49	55,00	6,8%
Part proportionnelle	210,00	252,00	20%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	261,49	307,00	17,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	13,20	13,20	
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	0	
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	—	51,60	
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	—	1,20	
TVA	17,02	20,51	
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,02	86,51	
<b>Total</b>	<b>326,51</b>	<b>393,51</b>	<b>20,5 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,72</b>	<b>3,28</b>	<b>26,1%</b>



**ATTENTION :** l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

<b>Commune</b>	<b>Prix au 01/01/2024 en €/m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2025 en €/m<sup>3</sup></b>
Abbenans	1.68	2.1
Anteuil	1.69	2.1
Appenans	1.68	2.1
Arcey	1.66	2.1
Blussans	1.75	2.1
Branne	1.69	2.1
Cubrial	2.04	2.1
Cubry	2.04	2.1
Cuse-et-Adrisans	2.04	2.1
Désandans	1.66	2.1
Fontaine-lès-Clerval	1.69	2.1
Fontenelle-Montby	1.75	2.1
Gondenans-les-Moulins	2.04	2.1
Gondenans-Montby	1.69	2.1
Gouhelans	1.68	2.1
Huanne-Montmartin	1.68	2.1
Hyémondans	1.89	2.1
L' Hôpital-Saint-Lieffroy	1.69	2.1
La Prétière	1.68	2.1
Lanthenans	1.89	2.1
Mancenans	1.89	2.1
Mondon	1.68	2.1
Montagney-Servigney	1.49	2.1
Médière	4.19	2.1
Mésandans	1.68	2.1
Nans	1.85	2.1
Pays-de-Clerval	1.69	2.1
Pompierre-sur-Doubs	1.69	2.1
Rang	1.69	2.1
Roche-lès-Clerval	1.69	2.1
Rougemont	1.68	2.1
Saint-Georges-Armont	1.69	2.1
Sourans	1.89	2.1
Soye	1.89	2.1

Tournans	1.49	2.1
Trouvans	1.96	2.1
Uzelle	1.68	2.1
Viéthorey	1.69	2.1

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 669 436 m<sup>3</sup>/an ( 541 653 m<sup>3</sup>/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : Harmonisation des tarifs

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	1 945 622	1 426 649	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 1 426 649 € (1 945 622 € au 31/12/2023).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	79	0	143	3
Paramètres physico-chimiques	92	2	163	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	97,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,8%	99,4%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

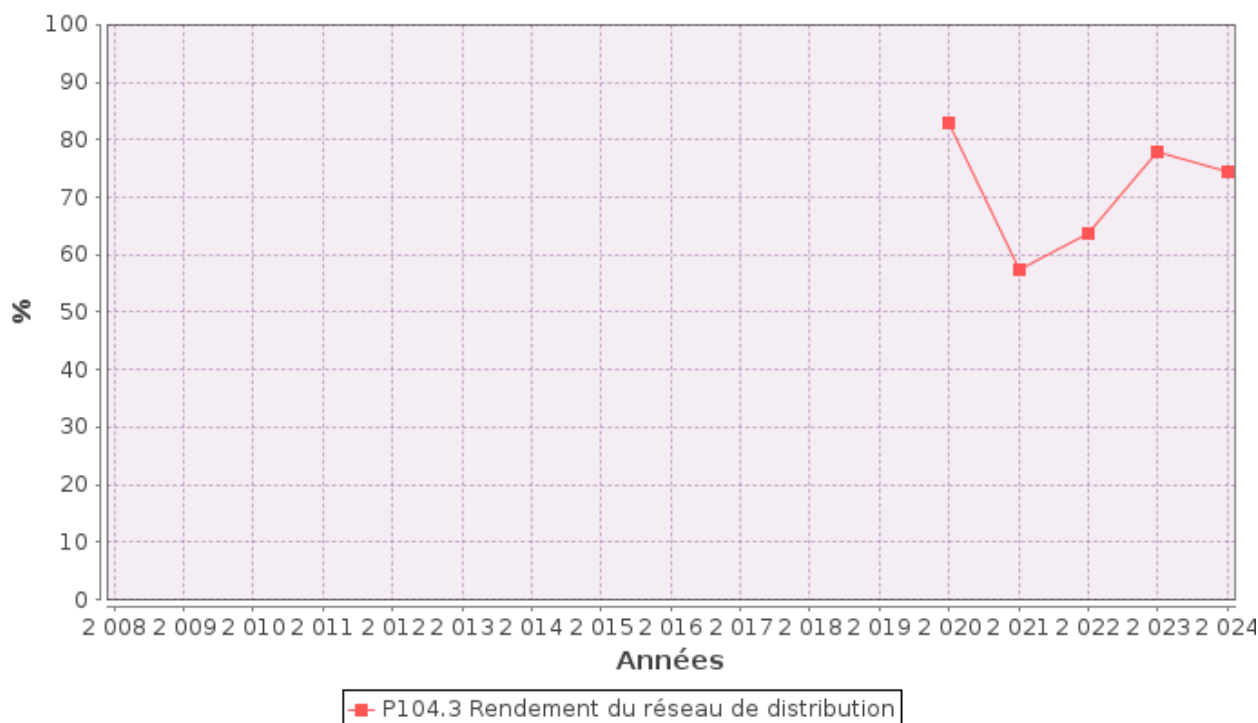
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	78 %	74,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,92	7,27
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,2 %	73,1 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,5 m<sup>3</sup>/j/km (2,1 en 2023).

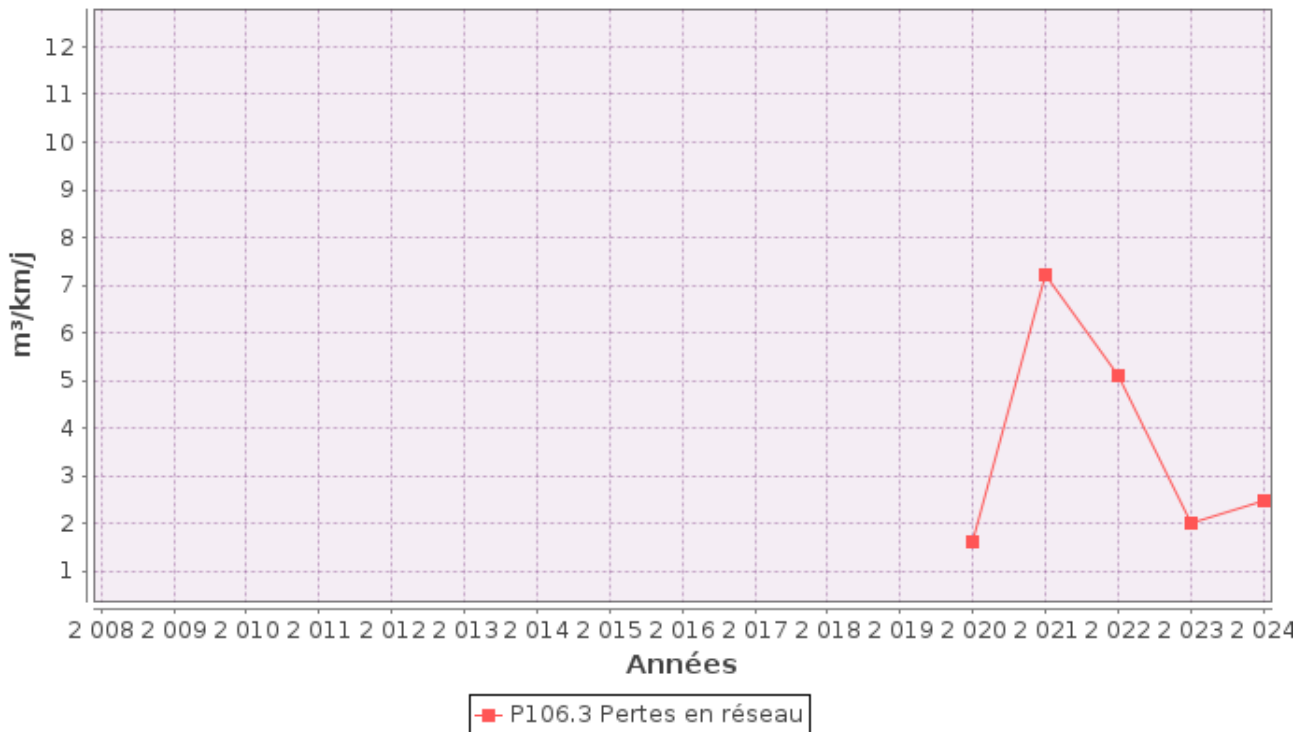
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 2,5 m<sup>3</sup>/j/km (2 en 2023).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	0,52%	0,8%	0,44%	0,86%

Au cours des 5 dernières années, 11,47 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,86% (0,44 en 2023).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 73,6% (80% en 2023).

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, 4 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (5 en 2023), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,74 pour 1 000 abonnés (0,94 en 2023).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 5 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2023).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

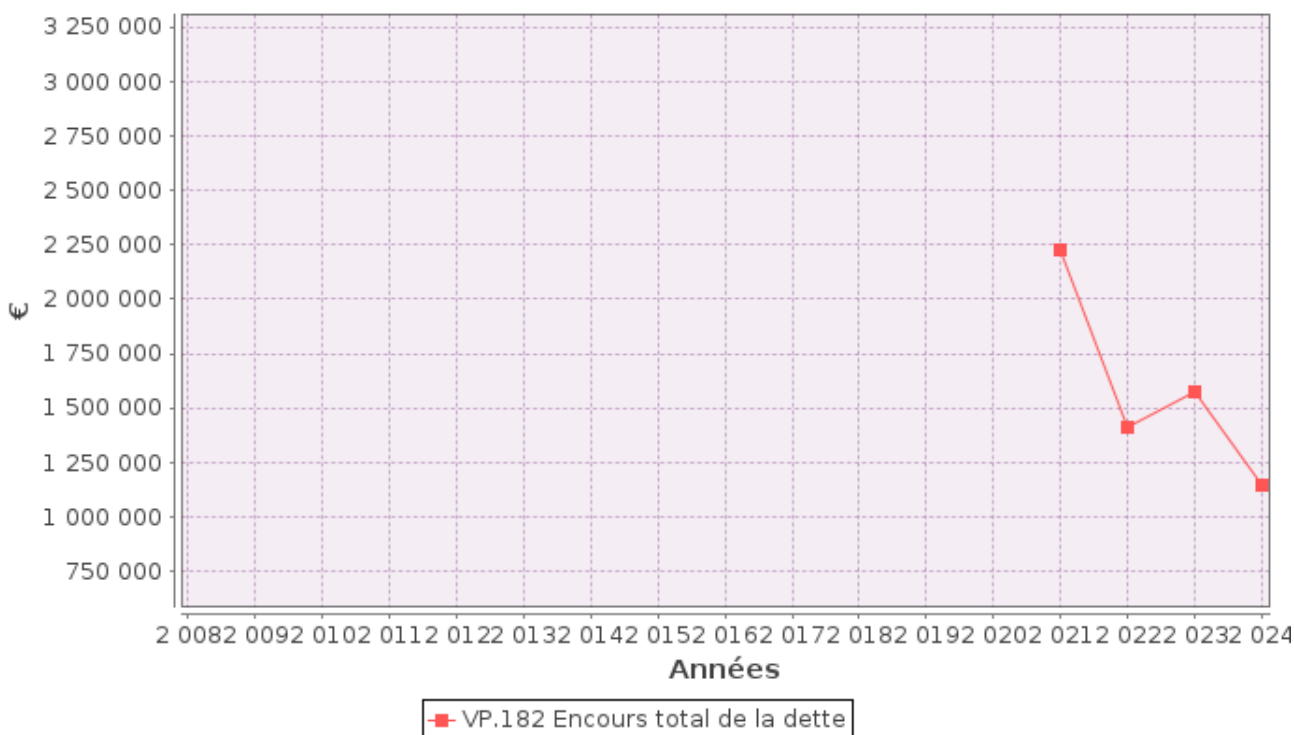


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	1 570 937	1 142 092
Epargne brute annuelle en €	537 108	978 992
Durée d'extinction de la dette en années	2,9	1,2

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 ans (2,9 en 2023).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	28 292,96	17 276,22
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	1 505 509,74	2 072 268,45
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	1,88	0,83

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de **0,83%** (1,88 en 2023).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **0,37** pour 1000 abonnés (0 en 2023).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non recensés	Non recensés
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	290 808	1 080 416
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 570 937	1 142 092
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 770 780€

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Hyémondans : DUP + protection de captage	40 000 €	
Mancenans : révision de la DUP	10 000 €	
PGSSE	50 000 €	
Uzelle, recherche d'une nouvelle ressource	15 000 €	
Etude sécurisation Nord CC2VV	70 000 €	

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
HUANNE MONTMARTIN, création d'une interconnexion	2026 - 2027	250 000 €
ABBENANS, Travaux ponctuels de pose de vannes de sectorisation et repérage des réseaux	2025 - 2026	50 000 €
ROUGEMONT, Remplacement conduite de refoulement de la station de pompage aux châteaux d'eau, avec passage sous la rivière 2,2 km	2026	500 000 €
CUSE ET ADRISANS - CUBRY, renforcement de la conduite de refoulement entre l'accélérateur et le réservoir	2026	880 000 €
ARCEY, réhabilitation réseau AEP	2026 - 2027	600 000 €
CUBRY Remplacement conduite rue du Château au Conteur - Phase 2 (150 ml)	2025	83 000 €
FONTENELLE MONTBY Réseau AEP TRANCHE 1 Reprise en totalité du réseau d'eau potable de la Rue de la Vie de Médée et de la Pommeraye	2025 - 2026	337 000 €

DESANDANS, extension de réseau AEP	2025-2026	22 000 €
PAYS DE CLERVAL, réhabilitation réseau AEP Rue L de Moustier	2025	
PAYS DE CLERVAL, Réhabilitation réseau AEP Rue Haute	2025	78 000 €
GONDENANS MONTBY, réhabilitation réseau AEP rue des Vignottes et rue des Tilleuls	2026-2027	291 500 €
SERVIGNEY, réhabilitation du captage	2026	60 000 €
EX SIE ROUGEMONT EST, Travaux d'amélioration des marnages des réservoirs et création de re-chlorations	2025 - 2026	220 000 €
EX SIE CLERVAL, pose de 5 compteurs de sectorisation	2025-2026	30 000 €
DESANDANS : réhabilitation du réseau AEP rue du puits	2026	115 000 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

1 096 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0016 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 (0,0021 €/m<sup>3</sup> en 2023).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 995	11 656
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,6	3,28
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,8%	99,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	74,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,1	2,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2	2,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,44%	0,86%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	73,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0021	0,0016